

Prendre le temps de lire

La lecture est souvent perçue comme un passe-temps. Pourtant, le fait de lire régulièrement aura de nombreux bénéfices : amélioration de l'orthographe, enrichissement du vocabulaire, développement de l'esprit critique... Ainsi, dans cet article vous trouverez des conseils à appliquer au quotidien pour trouver plus de temps pour lire.

Réduire son temps d'écran

Vous pouvez trouver le temps de lire en réduisant le temps que vous passez sur les réseaux sociaux.

Exemple : si vous passez en moyenne deux heures par jour sur les réseaux sociaux.

Fixez-vous comme objectif de réduire votre temps d'écran d'une heure ou trente minutes au profit de la lecture d'un livre.

Choisir des lectures intéressantes

Choisissez des livres qui traitent de sujet qui vous intéressent, car c'est ce qui va vous donner envie de lui consacrer du temps.

Intégrer la lecture dans votre routine

Intégrer la lecture dans votre routine est l'une des meilleures solutions pour lire régulièrement.

Exemple : chaque soir, avant de vous coucher, lisez durant 30 minutes.

Lire à chaque petit instant

Durant votre journée, il peut arriver que vous n'ayez rien à faire. C'est le cas lorsque vous prenez les transports, vous attendez des amis...

Prendre le temps de lire

Utilisez ce temps pour lire, même si ce n'est qu'une dizaine de minutes.

Lire des livres numériques

Si vous avez du mal à lire des livres en format papier. Vous pouvez essayer de lire en format numérique directement sur votre smartphone.

Bonne Pratique : cahier de lecture

<https://www.lesclefsdelecole.com/Primaire/Methodologie-primaire/Creer-un-carnet-de-lecture>

Les 10 droits du lecteur

Prendre le temps de lire

LES DROITS DU LECTEUR *Daniel Pennac*

1. LE DROIT DE NE PAS LIRE.



2. LE DROIT DE SAUTER LES PAGES.



3. LE DROIT DE NE PAS FINIR UN LIVRE.



4. LE DROIT DE LIRE N'IMPORTE QUOI.



5. LE DROIT DE RELIRE.



6. LE DROIT AU BOVARYSME.
(MALADIE TEXTUELLEMENT TRANSMISSIBLE)



7. LE DROIT DE LIRE N'IMPORTE OÙ.



8. LE DROIT DE GRAPILLER.



9. LE DROIT DE LIRE À HAUTE VOIX.



10. LE DROIT DE NOUS TAIRE.

